Présentation procédure de qualification ASA 2022

Jeremy De Luigi
Chef-expert ASA
OrTra Neuchâtel santé-social
Puits-Godet 8A
2000 Neuchâtel
032 886 69 54
079 502 78 74
jeremy.deluigi@ne.ch

Buts de mon intervention

- Vous donner toutes les infos nécessaires au bon déroulement des examens.
- Dans un esprit de transparence, de neutralité et équité.
- Répondre à vos questions.

Acteurs impliqués dans la procédure de qualification

	Responsabilités
Professionnel responsable	• Remplit le questionnaire des dates en collaboration avec le candidat. • Détermine les compétences et les situations qui seront évaluées durant le TPI. • Remplit et signe les divers documents de la procédure de qualification et les transmet le moment opportun. • En collaboration avec le candidat, vérifie le plan de déroulement. • Est responsable de l'évaluation de la partie pratique.
Candidat	• Signe les divers documents de la procédure de qualification. • Remplit le document plan de déroulement en collaboration avec le professionnel responsable.
Expert 1	• Responsable de l'évaluation du TPI.
Expert 2	• Collabore avec l'expert 1 pour la partie «entretien professionnel». • Est responsable du PV et évalue avec l'expert 1 l'entretien professionnel.
Chef-expert	• Donne les instructions aux candidats, professionnels responsables et experts. • Contrôle les documents d'examens et les points attribués.

Supérieur de candidat: une recommandation est disponible sur le site internet de l'OrTra (recommandations 7):
http://ortra-neuchatel.ch/documents-utiles/

Documents à disposition

- Tous les documents sont à disposition sur le site internet de l'OrTra Neuchâtel santé-social.
  - www.ortra-neuchatel.ch
    - Onglet: docs! -> documents ASA

Chronologie avant la procédure de qualification

- Questionnaire sur les dates à renvoyer au chef-expert.
  - Va servir à fixer la date du TPI.

- Données administratives du candidat à renvoyer au SFPO.
  - Sert à vérifier si toutes les données administratives sont correctes.
  - A retourner au SFPO uniquement si modification.

Préparation du TPI – 4 semaines avant

- Le professionnel responsable remplit le document «Catalogue des compétences TPI» et **l'envoie au chef-expert**.

Domaines de compétences opérationnelles	Nombre de compétences opérationnelles à examiner
A Collaborer et apporter son soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels (compétences opérationnelles 1.1 –1.6)	Deux compétences opérationnelles
B Encadrer et accompagner les clientes et clients dans la vie quotidienne (compétences opérationnelles 2.1 – 2.5, 2.7)	Deux compétences opérationnelles
C Apporter son assistance dans les activités d'entretien (compétences opérationnelles 3.1 – 3.4)	Une compétence opérationnelle
E Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail (compétences opérationnelles 5.1, 5.3 - 5.4)	Une compétence opérationnelle

Le supérieur choisi 6 compétences opérationnelles qui seront évaluées durant le TPI.

Préparation du TPI – 3 semaines avant

- Le professionnel responsable informe le candidat des compétences.
- Le professionnel responsable ET le candidat impriment et signent les grilles d'évaluation à transmettre le jour du TPI à l'expert 1.

Préparation du TPI – 1 à 2 jours ouvrables avant le TPI

- Le professionnel responsable informe le candidat des patients / résidents dont le candidat devra s'occuper durant son TPI.
- Le candidat / le professionnel responsable remplissent le plan du déroulement

Jour du TPI

- Le candidat / le professionnel responsable transmet avant le début du TPI les documents suivants à l'expert 1:
  - Plan du déroulement en 3 exemplaires (1x supérieur, 1x expert 1 et 1x expert 2).
  - Grilles d'évaluation des compétences opérationnelles + grille des compétences transverses (1 exemplaire de chaque grille).

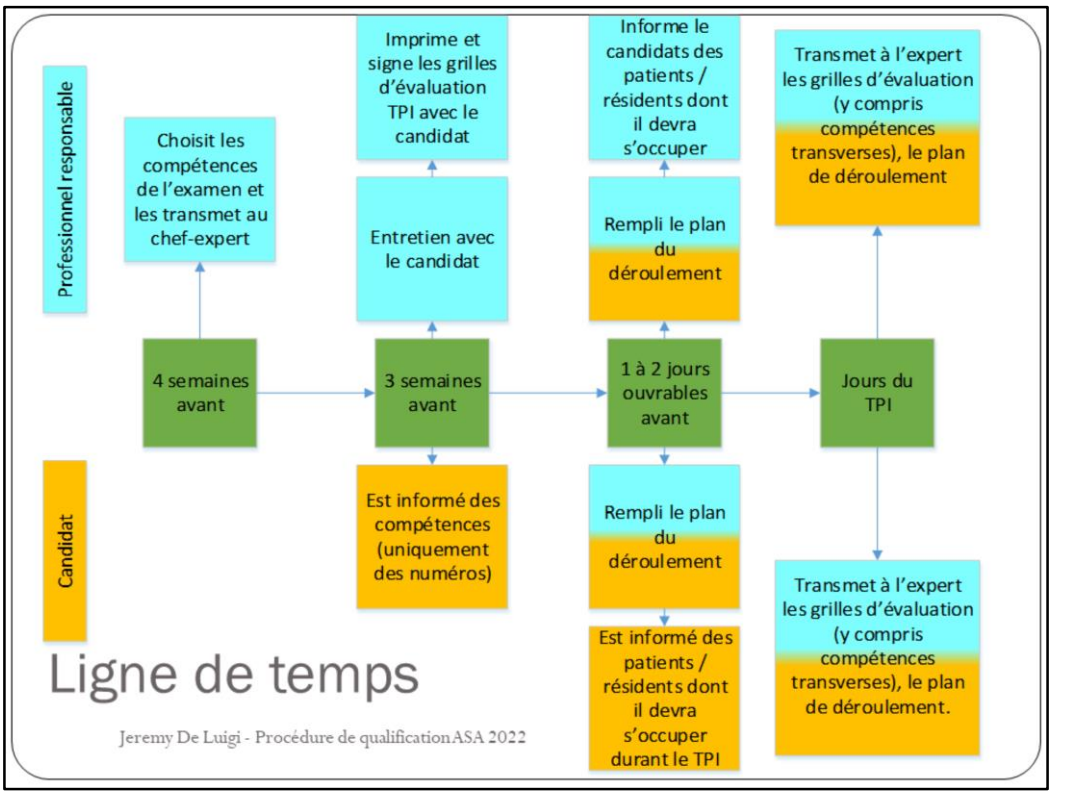

4 semaines avant: le professionnel responsable choisit seul les compétences qui seront évaluées durant le TPI. **Le candidat n'est pas au courant des compétences**.
En choisissant les compétences, le supérieur doit prêter attention à ce que **toutes les APTITUDES** inscrites sur les grilles d'évaluation puissent être évaluées. Il est possible de laisser de côté certaines aptitudes (leur nombre figure dans la grille d'évaluation). Il transmet le document «Catalogue des compétences» au chef-expert.
Ce document ne doit pas être signé par le candidat. L'expert 1 fera signer ce document au candidat le jour de son TPI.

3 semaines avant: le professionnel responsable informe le candidat des compétences, **UNIQUEMENT DU NUMERO DE LA COMPETENCE** (ex: 1.2). Ensemble, ils impriment et signent les grilles d'évaluation disponibles sur le site de l'OrTra et mettent ces documents dans une fourre (à donner à l'expert 1 à son arrivée le jour du TPI).
Ils impriment et signent également la grilles des compétences transverses.

1-2 jours ouvrables avant le TPI: le professionnel responsable informe le candidat des patients / résidents dont il aura la charge durant son TPI. C'est le supérieur qui choisit les patients / résidents.
Le candidat doit remplir à ce moment-là son plan de déroulement et le supérieur doit vérifier que ce plan coïncide avec la réalité du terrain.
Ces documents sont à mettre dans la fourre qui sera remise à l'expert 1 le matin du TPI.

Le jour du TPI: le candidat ou le professionnel responsable transmet à l'expert 1 la fourre contenant tous les documents.

Déroulement du TPI – 1ère partie

- Déroulement de l'examen (horaire standard):
  - L'expert 1 arrive à 7h15
  - Le TPI commence à 7h30
  - 3h00 d'examen «au lit du patient» + 15 minutes de pause
  - 10h45 L'expert 1 et le professionnel responsable se retrouvent pour faire l'évaluation de la matinée et l'attribution de la note.

Jeremy De Luigi - Procédure de qualification ASA 2022 07.02.2022

Le TPI dure 3h00 + 15 minutes de pause.
La pause de 15 minutes est OBLIGATOIRE et ne peut être prise ni au début ni à la fin du service.

Le TPI débute à 7h30 et finit à 10h45.

Durant la matinée, le supérieur doit être sorti des soins et doit également participer à l'entier de l'évaluation.

L'expert et le supérieur n'interviendront pas durant l'examen sauf en cas de mise en danger des patients ou du candidat.

Déroulement du TPI – 2ème partie Entretien professionnel

- 13h00: Arrivée de l'expert 2 pour mise en place des questions.
- 13h30: 30 minutes d'entretien professionnel.
  - Va porter sur 3 domaines de compétences opérationnelles choisis par les experts.
- 14h00: Fin de l'examen. L'expert 1 et l'expert 2 se réunissent pour évaluer la 2ème partie de l'examen.

Jeremy De Luigi - Procédure de qualificationASA 2022 07.02.2022

Durant l'entretien professionnel, le professionnel responsable n'est pas autorisé à être présent.

Examen écrit

- Jeudi 9 juin 2022 de 8h30 à 12h00 à l'OrTra Neuchâtel santé-social
- 3 sujets différents
- 40 minutes par sujet
- 15/20 minutes de pause entre chaque sujet

Conditions de réussite

- Art. 17 OFPiASA:
  - La note du domaine de qualification TRAVAIL PRATIQUE est supérieure ou égale à 4
  - La note globale est supérieure ou égale à 4.

Résultats et recours

- Aucune information au sujet de l'examen ne sera transmise avant la remise de l'AFP. (art. 320 CPS)
- Résultats le 14 juin 2022 sur: www.ne.ch/examens.
- Si échec: Téléphone du chef-expert le matin du 14 juin 2022 dès 8h00. Un entretien avec le chef-expert sera prévu.
- Recours: Possible, dans les 30 jours dès la notification de l'échec.

Questions?